

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 OCTOBRE 2012.

L'an deux mille douze, le mardi 02 octobre à 20h, le conseil municipal de la commune de Macau appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Madame Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Chrystel **COLMONT-DIGNEAU**, Pierre **CABANY**, Isabelle **LAFEUILLADE**, Sylvain **LALANNE**, Agnès **REYNAUD**, Anne **SAVIN DE LARCLAUSE**, Marie-Claudette **DARASPE**, Jean-Michel **LARRIEU**, Philippe **MARQUIS-MARCELLIN**, Christine **NADALIE**, Christophe **NGUYEN**, Vincent **JAUBERT**, Josette **PRADERE**, Christiane **MONGE**

Ont donné procuration : Guy **SALINAS** à Pierre **CABANY** et Stéphane **LE GALL** à Chrystel **COLMONT-DIGNEAU**

Étaient absents excusé : Franck **RAUZET** et Jean-Michel **DURAU**

DELIB-2012-09-45

TARIFS des FLUIDES pour le MARCHE DE PLEIN VENT

En juin le conseil municipal a décidé de l'ouverture d'un marché de plein vent, bien que le tarif occupation du domaine public ait été fixé à 0,80 €, les prix pour accéder à l'électricité ou à l'eau n'ont pas été abordés. Monsieur **CABANY** indique que la commission finances propose les tarifs suivants :

Pour l'électricité :

- D'une petite installation (rallonge, balance lumière) : 1€
- D'une grosse installation (camion...) : 2€

Pour l'eau : 1 € les 100 litres, toute centaine entamée sera facturée 1€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer les tarifs dans le cadre du marché de plein vent de la manière suivante :

- Tarif de la fourniture d'électricité pour une petite installation (rallonge, balance lumière) : 1€
- Tarif de la fourniture d'électricité pour une grosse installation (camion...) : 2€
- Tarif de la fourniture de l'eau : 1 € les 100 litres, toute centaine entamée sera facturée 1€.

Pour copie conforme au registre,
Fait à Macau, le 05 octobre 2012
Le Maire,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU